

Délégués Départementaux de l'Education Nationale**Union de l'Allier****Sommaire**

Page 1	➤ Edito
Page 2	➤ Réunion Régionale
	➤ Adieu René
Page 3	➤ Compte-rendu rencontre DASEN
	➤ Stage nouveaux directeurs
	➤ Mot du trésorier
Page 4	➤ Rencontre territoriale
	➤ Observatoire de la laïcité

Directeur de la publication

Michel DUPONT
Président de l'Union
3 rue de Bellecroix
03400 YZEURE

Commission de rédaction

Bureau directeur

N° ISSN 1771-0731
Imprimé par nos soins

Edito

Cet éditto sera consacré à **la Laïcité** car je tiens à rappeler l'importance de celle-ci. Notre république laïque, garantit la liberté d'expression de chacun ; c'est, avec l'égalité des droits, un des fondements de notre démocratie. La laïcité républicaine est le véritable ciment de la société française, surtout après les événements qui ont frappé notre pays.

Pour Eddy Khaldi, « *l'enjeu républicain de l'école, c'est la République et réciproquement* ». Gambetta signalait la pertinence de ce postulat :

« *L'école laïque est la pierre d'assise des institutions républicaines. Il n'est donc pas étonnant que pour atteindre la République ses adversaires aient pour première pensée de ruiner l'école* ».

Il appartient à l'Etat de dire fermement ce que signifie l'article premier de la Constitution de notre pays : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » ainsi que la loi du 9 décembre 1905, « *Loi de séparation des églises et de l'État* ».

. L'article premier de la Constitution affirme aussi : « *La République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

Cela signifie entre autre que nous acceptons les différences mais nous refusons que le droit à la différence entraîne une différence de droit.

Pour Caroline Fourest « *La laïcité est le point d'équilibre qui nous empêche de verser dans la tentation du repli identitaire ou du déni* ».

L'attachement des DDEN à la laïcité est reconnu : il est temps, aujourd'hui, de sortir de l'équivoque pour rappeler que la laïcité est d'abord un principe constitutionnel.

Les DDEN ont toujours eu à cœur de défendre une vision démocratique, avec des principes forts, où la laïcité n'est ni discriminante ni injuste. Ce n'est pas d'une laïcité apaisée que nous voulons, mais d'une laïcité qui apaise. Cela n'est pas la même chose !

Pour Patrick Kessel « *La laïcité constitue une clé essentielle pour une société de Liberté, d'Egalité et de Fraternité* ».

Par leur engagement sans relâche, au service de l'école publique laïque, les DDEN continueront d'apporter leur contribution à l'édifice républicain.

Michel DUPONT

PS : Le « Délégué » 249 contient de nombreux articles concernant la « Laïcité ».

L'Assemblée Générale de L'Union se déroulera

Le samedi 20 mai 2017 à DESERTINES.



" L'École publique n'est pas une marchandise » !

Dans un état de droit républicain et laïc, il appartient à la puissance publique de permettre à chaque enfant, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles et religieuses, sur l'ensemble du territoire, l'accès à une École publique, laïque, gratuite, émancipatrice.

L'École publique n'est pas une marchandise" !



L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers mais ce qui vise à promouvoir et à défendre en chacun ce qui fait sa dignité humaine.

C'est fort de ces valeurs communes que les représentants des unions départementales des Délégués de l'Éducation Nationale (DDEEN) ont fait le point de l'état de l'École publique dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy-de-Dôme (ancienne région).

La baisse des effectifs dans l'enseignement primaire, bien que générale, est toutefois plus forte dans les

départements ruraux. La convention pour un aménagement pluriannuel des territoires ruraux scolaires du 1^{er} degré, mise en œuvre ces dernières années dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire, aura permis la prise de conscience par les maires de la nécessité d'améliorer l'accès au service public de l'École. Une réflexion importante sur les conditions d'accueil à l'école maternelle, sur la mise en place de classes passerelles, ainsi que sur la partition du département en bassins scolaires est en cours. La question du financement des transports scolaires reste à éclaircir.

Pour le département du Puy-de-Dôme cette convention est encore à l'étude et devrait être signée prochainement. Les DDEEN sont bien sûr très attentifs à la progression de la mise en place de ces dispositifs.

Les **temps d'activités** périscolaires (TAP) organisés et pris en charge par les communes en prolongement de la journée de classe qui visaient à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques ou sportives posent aussi des problèmes. Gratuits la première année de leur mise en place, ils tendent, au gré des choix et aussi des finances des municipalités, à devenir payants, ce qui a pour premier résultat d'exclure les enfants des familles les plus pauvres.

Un autre point fort de la réflexion a touché au caractère laïc de l'École publique. Dans certains départements –notamment la Haute-Loire - la forte fréquentation des écoles privées fragilise les écoles publiques. Rappelons que la loi Debré de 1959, qui permet le financement des écoles privées sous contrat, s'est mise en place à un moment où les besoins scolaires étaient pressants. Malgré les vives oppositions, elle est toujours en application. C'est ainsi que chaque année 10 milliards d'impôt public vont aux écoles privées.

La dernière enquête du CDAL du Puy-de-Dôme (comité d'action laïque) montre une différence de dotations de l'Etat au profit des écoles privées. Ces disparités qui profitent à l'enseignement privé ont de quoi inquiéter les amis de l'école publique que sont les DDEEN. Aussi ont-ils décidé d'engager un travail de recueil d'informations et d'analyse des situations pour clarifier l'ensemble des dotations publiques des écoles privées. Quoiqu'il en soit, ils continueront de demander l'abrogation de la loi Debré, première des lois anti laïques dont chacune marquent un pas de plus dans le recul de l'engagement public laïc en matière de scolarisation de tous les enfants.

NECROLOGIE

Le 13 septembre dernier, notre ami RENE POUTIGNAT nous quittait.

DDEEN depuis 1984, il était vice-président de la Délégation de Commeny-Marcillat en Combraille, membre du conseil d'administration et du bureau de l'UNION 03.

Militant engagé et défenseur de la laïcité et de notre école publique, ses valeurs et convictions ont été reconnues par sa nomination en 2009 au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

A ses obsèques civiles, de nombreux DDEEN l'accompagnaient.

A Claudette, son épouse, elle-même DDEEN, nous présentons nos plus sincères condoléances ainsi qu'à toute sa famille.

Nous ne l'oublierons pas.

Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2016 avec Madame la DASEN

Je me suis rendu à l'invitation de Madame la DASEN à cette réunion accompagné de Jean Claude Avelin et Patrick Deschamps.

Accueil très cordial de Madame l'Inspectrice d'Académie.

Les points suivants ont été évoqués :

- La convention d'aménagement durable des territoires proposée par le rectorat.
- Effectifs : constat 2016 1^{er} degré public : 25 859 soit -383 (-153 en Élémentaire et -230 en Maternelle).
Prévisions à la rentrée 2017 : -398.
Sur 320 communes, 237 avec une école.
- Participation des DDEN au « stage nouveaux directeurs ».
- Transport scolaire
- PPMS
- Santé Scolaire : nationalement 20% seulement des enfants de 6 ans sont vus par un médecin scolaire.
Dans l'Allier 100% des 6 ans seraient vus par le médecin scolaire.
- Convention ambassadeur réserve citoyenne entre le Rectorat et les DDEN 03.
- Renouvellement DDEN.

Michel Dupont

STAGE NOUVEAUX DIRECTEURS

Suite à la demande exprimée à Mme la DASEN (I.A.), Michel DUPONT et Jean-Claude AVELIN ont rencontré le 2 décembre, les 21 nouveaux Directeurs d'École de l'Allier lors de leur stage de formation à l'ESPE.

La fonction officielle du DDEN leur a été présentée à partir d'un diaporama définissant le rôle et les missions de « l'ami de l'école publique nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école ».

L'échange avec les stagiaires, à partir d'exemples concrets a permis de montrer, à travers la participation au Conseil d'école et à la visite d'école, le rôle opérationnel du DDEN.

L'élargissement de la mission du DDEN (décret de 1994), rôle d'incitateur, de coordinateur et de médiateur a été souligné lors des débats.

L'écoute et la participation des Directeurs durant cette rencontre nous conduira à renouveler cette opération.

Le mot du trésorier général

Au sujet des cotisations 2017...à l'intention des Trésoriers des DELEGATIONS

Dans notre bulletin n° 26 de septembre dernier, je vous rappelais les dernières décisions prises lors de notre AG de ST YORRE concernant le montant des cotisations pour l'année 2017 à verser à l'UDDEN 03 à savoir 28 euros par adhérent. Je ne reviendrai pas sur la répartition de cette cotisation entre l'UNION, la FEDERATION et l'abonnement à la revue « Le Délégué de l'Education Nationale ».

Par contre, je n'hésiterai pas à insister auprès de vous, pour que les versements des cotisations que vous avez encaissées soient effectués le plus rapidement possible sur le compte de l'UNION et au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre de l'année en cours.

(Les chèques de versement sont à rédiger à l'ordre de l'UDDEN 03 et doivent m'être envoyés, accompagnés de la liste de vos adhérents qui sera envoyée aussi au Secrétaire de l'UNION)

En 2016, je n'ai eu qu'à me féliciter de votre bon travail, car comme je vous le disais dernièrement, les cotisations des 366 DDEN de l'Allier étaient toutes encaissées et réglées à la mi-mai. J'aimerais qu'il en soit de même en 2017. Je compte sur vous.

Bien amicalement,

Gérard DELAPIERRE Trésorier Général de l'UDDEN 03

03340 NEUILLY LE REAL

Tél : 04.70.43.86.07

Assurance responsabilité DDEN : renseignements pris par Gérard : l'UDDEN 03 est assurée par le contrat « MAE Associations + » qui couvre les activités de visites, réunions, assemblées générales. Une attestation est délivrée pour chaque demande de mise à disposition de local. Il semble que nul n'est besoin de souscrire une assurance complémentaire sauf si un DDEN l'envisage à titre personnel.

Rencontre Territoriale Agglomération Moulins-Yzeure

Mardi 13 décembre 2016 - Lycée Jean Monnet

En application de la circulaire ministérielle du 29 mars 2016 « Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne » le groupe académique climat scolaire de Clermont-Ferrand a souhaité conduire son travail de pilotage en y associant dans les territoires les acteurs de l'Education Nationale et leurs partenaires institutionnels, administratifs, associatifs et collectivités locales.

C'est dans ce cadre que le lycée Monnet, à Yzeure, a accueilli une rencontre territoriale de l'agglomération Moulins/Yzeure afin d'échanger, à partir d'expériences, d'initiatives et d'actions de terrain sur la question du climat scolaire.

Les DDEN de l'Allier étaient représentés à cette réunion par Michel Dupont et Jean Claude Avelin.

Après un mot d'accueil du Proviseur Frédéric Bromont, présentation de la démarche académique des « rencontres territoriales climat scolaire » par Charles Moracchini, IA-IPR EVS et David Aubailly, PVS



Communiqué de presse.

L'Observatoire de la Laïcité de l'Allier* condamne le pèlerinage des conseillers Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes auprès du Pape.

Les responsables de l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier ont été particulièrement surpris d'apprendre par la presse qu'une délégation de 250 élus du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes conduite par le président Wauquiez s'était rendue en pèlerinage auprès du Pape. Ils condamnent cette démarche.

Cette audience de nos représentants de la région, en leur qualité d'élus, avec un ecclésiastique est une intrusion d'une démarche religieuse dans la vie publique. C'est plus qu'une maladresse, cela s'apparente à une faute politique.

L'essence de l'État laïque consiste en ce qu'il est neutre envers tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique. De là découle une exigence de neutralité du représentant de l'État dans l'exercice de ses fonctions ne serait-ce que pour faire appliquer impartialement la loi.

Chacun peut avoir une démarche spirituelle personnelle mais pas en qualité de responsable de l'État. On va à l'encontre des principes de la séparation des Églises et de l'État et nous devons le rappeler à l'approche du 9 décembre, date anniversaire de cette loi.

*Observatoire de la Laïcité de l'Allier composé de : DDEN, FCPE, FGR-FP, FSU, GODF, Ligue de l'Enseignement, SNUJinn-FSU. SF-UJNSA et UJNSA Education.